

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS1216

présenté par

M. Touraine, M. Anato, Mme Blanc, M. Borowczyk, M. Bouyx, Mme Brugnera, M. Cormier-Bouligeon, M. Daniel, Mme Degois, Mme Dufeu, M. Fugit, M. Paris, M. Pellois, M. Perrot, Mme Piron, M. Rudigoz, Mme Rixain et M. Simian

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.